

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 novembre 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

Voirie :

Rappel des VC déjà classées lors du précédent conseil, modification de la longueur de la VC 18 et rajout de la VC 20.

Etude de devis GEOPLUS.

Le cabinet GEOPLUS a été retenu pour le dossier d'élargissement et d'enquête publique concernant la VC 18 (ex CR 32) pour un montant de 2 000€HT, soit 2 392€TTC.

Etude de devis du SIDELC

Pour l'extension des réseaux d'électricité et France Télécom à la Basse Garenne, le devis présenté par le SIDELC est accepté pour de 9199.42HT, soit 11 002.50€TTC.

Instauration d'une PVR (Participation Voies Réseaux)

Le conseil décide d'instaurer une PVR pour l'extension des réseaux à la « Basse Garenne ». Le montant HT restant à la charge de la commune soit 6816.94 sera payé par les propriétaires des terrains desservis.

Tour du Loir et Cher cycliste

Le conseil municipal accepte le passage du Tour du Loir et Cher Cycliste le Samedi 16 Avril 2011 et de verser une subvention de 38.04€

Remboursement de frais d'utilisation de matériel communal par Oisly

La commune de Oisly devra verser la somme de 300€ en compensation des frais de réparation et d'entretien pour les matériels utilisés par les 2 communes.

Tarifs communaux 2011

Augmentation de 2%

Concessions de cimetière ou de columbarium

La durée d'acquisition des concessions de cimetières ou de columbarium est fixée à 15, 30 ou 50 ans. Il n'y a plus de vente de concession à perpétuité.

Rémunération de l'agent communal

Le conseil municipal décide de reverser la dotation versée par l'état, calculée de la manière suivante :
1.13€ par feuille de logement et 1.72 par bulletin individuel (711€)

Instruction des dossiers de RSA

Le conseil décide de laisser la gestion des dossiers de RSA aux services du Conseil Général.

Instauration de la PRE

Le conseil municipal fixe à 1 500 € le montant de la Participation de Raccordement à l'égout.

Redevance Assainissement

Le conseil municipal décide une augmentation de 2% de la redevance Assainissement, taxe sur le m³ d'eau consommé et de fixer la partie de l'abonnement Assainissement à 20 €

La cérémonie des Vœux du maire aura lieu le **Vendredi 14 janvier 2011**

Fait et affiché à CHOussy, le 6 décembre 2010

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME